

RÉSUMÉ ÉPIDÉMIOLOGIQUE RAPIDE

Vaccination contre l'OVS (orthopoxvirus simien ou variole du singe) et cas survenus en Ontario après immunisation

Publication : avril 2023

Objectif

Ce rapport est un sommaire de la prise vaccinale contre l'OVS (orthopoxvirus simien ou variole du singe) en Ontario à compter du 24 octobre 2022. On y présente aussi une comparaison des cas confirmés d'OVS par statut d'immunisation, y compris des cas chez les personnes vaccinées avant l'apparition des symptômes (cas survenus à la suite de l'immunisation) et des cas chez les personnes n'ayant pas reçu de vaccin (non immunisées).

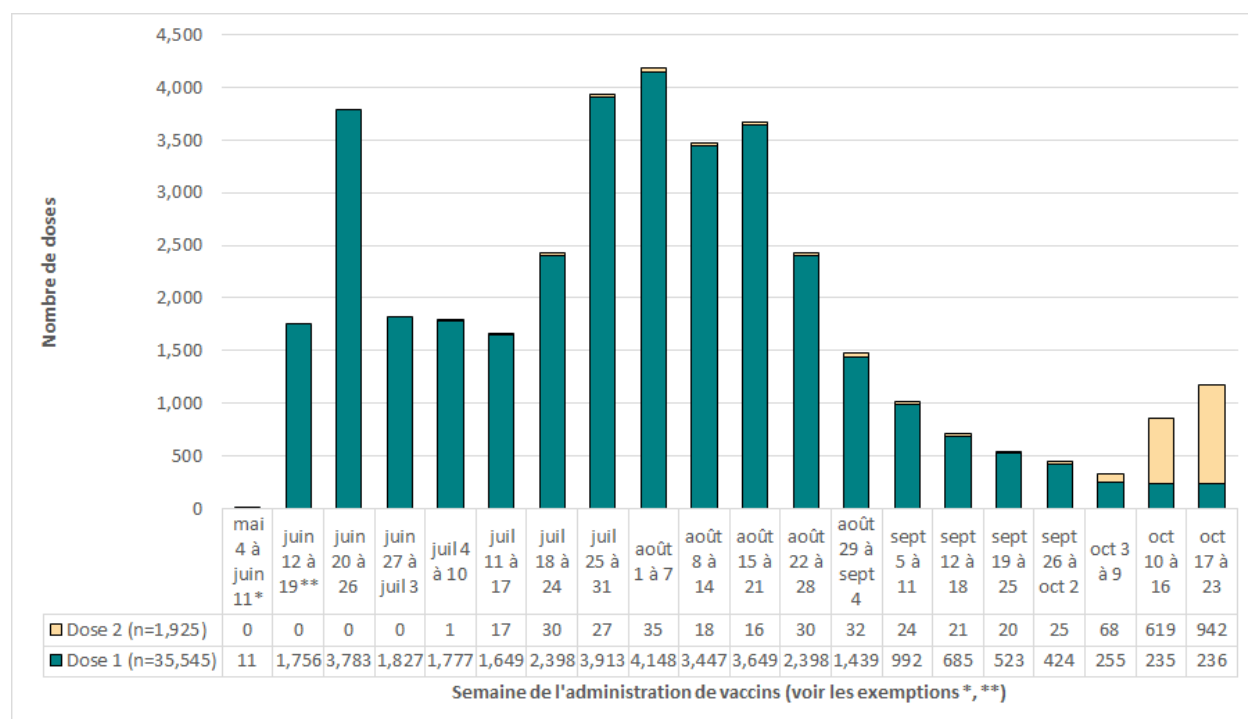
Résumé

- Du 4 mai au 24 octobre 2022, 37 470 doses du vaccin Imvamune® ont été administrées au total en Ontario à 35 545 personnes (source : Répertoire numérique des immunisations (Panorama).
 - La figure 1 présente le nombre de doses administrées par semaine. Un faible pourcentage de doses (5,1 %, n=1 925) a été administré à titre de deuxième dose.
 - Presque toutes les doses ont été administrées comme prophylaxie préexposition (97,2 %) alors qu'une faible proportion l'a été comme prophylaxie post-exposition (1,2 %); la raison de l'administration était inconnue pour 1,6 % de toutes les doses.
 - Les hommes constituaient 92,0 % des personnes vaccinées; et les femmes, 5,4 %. Le plus grand nombre de doses a été administré aux personnes âgées de 30 à 39 ans (33,4 %), suivi des personnes âgées de 18 à 29 ans (22,1 %) et enfin, des personnes âgées de 40 à 49 ans (18,2 %).
- Afin de caractériser les cas d'OVS survenus après immunisation, l'historique d'immunisation des cas confirmés a été établi par l'analyse des données saisies dans le Système intégré d'information sur la santé publique (SIISP) reliées aux dossiers d'immunisation du Répertoire numérique des immunisations à l'aide du numéro d'assurance-maladie, du nom et de la date de naissance des personnes.
 - En date du 24 octobre 2022, on comptait 687 cas confirmés d'OVS.
 - Parmi les cas confirmés d'OVS, 31,3 % des personnes (n=215 cas) avaient reçu au moins une dose du vaccin Imvamune®; elles représentaient seulement 0,6 % de toutes les personnes immunisées.

- Parmi les personnes ayant reçu une dose du vaccin, 143 (66,5 %) avaient été vaccinées avant l'apparition de la maladie (cas survenus après immunisation), tandis que 72 personnes (33,5 %) avaient reçu au moins une dose le jour même de l'apparition de la maladie ou après son apparition. Dans 472 cas (68,7 %), il n'y a pas d'indications comme quoi ces personnes avaient reçu une dose du vaccin (personnes non immunisées). (Tableau 1)
- Parmi les 143 personnes vaccinées avant l'apparition de la maladie (c.-à-d. cas survenus après immunisation), trois personnes (2,1 %) avaient reçu le vaccin à la suite de l'exposition (prophylaxie post-exposition) et 132 personnes (92,3 %) l'avaient reçu avant l'exposition (prophylaxie préexposition); la raison de la vaccination était inconnue pour quatre personnes (2,8 %).
- La figure 2 présente la répartition en nombre de jours entre l'administration d'une dose et l'apparition de la maladie chez les personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin. La plupart des cas survenus après la vaccination l'ont été de 1 à 13 jours suivant celle-ci (n=65, 45,5 %). (Figure 3) Ce laps de temps depuis la vaccination n'est pas suffisant pour que les personnes présentent une réponse immunitaire à la première dose.
- Les personnes contractant la maladie après avoir été vaccinées étaient toutes des hommes (n=143) et étaient légèrement plus âgées que les personnes atteintes non vaccinées (respectivement âgées en moyenne de 36,6 ans et de 35,2 ans).
- Comparativement aux personnes non vaccinées, les personnes contractant la maladie après avoir été vaccinées étaient moins susceptibles d'être hospitalisées ou admises aux soins intensifs (respectivement 3,8 % et 0,7 %) ou de signaler des symptômes (respectivement 90,9 % et 79,0 %). (Tableau 2)

Résultats

Figure 1. Nombre de doses de vaccin contre l'OVS administrées en Ontario par nombre de doses et date d'administration, du 4 mai au 24 octobre 2022 (n=37 470 doses)



*Avant les cliniques de vaccination de masse.

**Période prolongée à 8 jours pour inclure la clinique de vaccination de masse du 12 juin.

Remarque :

1. Un intervalle minimal de 24 jours entre la première dose et la dose subséquente a été appliqué pour prendre en compte la deuxième dose valide. Il fut considéré que les personnes qui avaient reçu leur deuxième dose moins de 24 jours après une première dose n'avaient reçu qu'une dose.

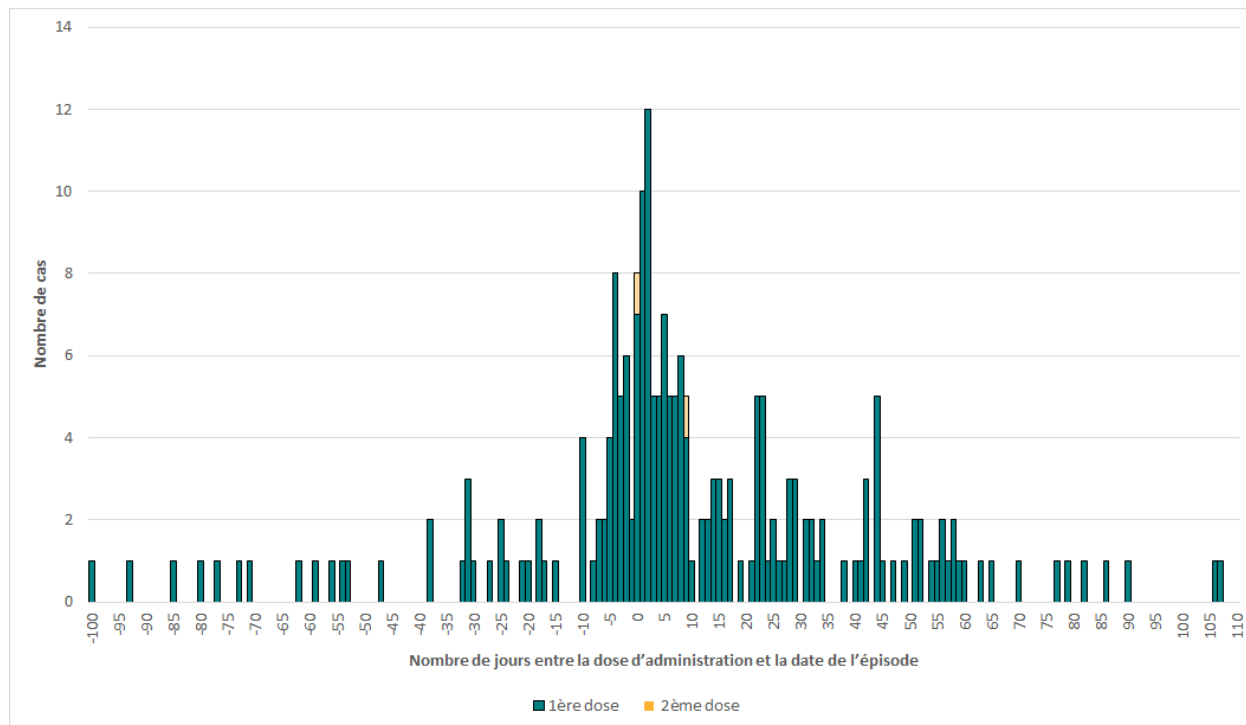
Tableau 1. Sommaire des vaccins reçus par les personnes atteintes de la maladie (cas confirmés d'OVS) en Ontario à compter du 24 octobre 2022

Statut d'immunisation	Nombre de cas	Pourcentage (%)
Nombre total de cas	687	100
Ayant reçu au moins une dose du vaccin Imvamune®	215	31,3
Vaccin reçu avant l'apparition de la maladie (cas survenus après immunisation)	143	66,5
Apparition de la maladie de 1 à 13 jours après la vaccination	65	45,5
Apparition de la maladie de 14 à 20 jours après la vaccination	12	8,4
Apparition de la maladie de 21 à 27 jours après la vaccination	16	11,2
Apparition de la maladie au moins 28 jours après la vaccination	50	35,0
Vaccin reçu le jour même de l'apparition de la maladie	8	3,7
Vaccin reçu après l'apparition de la maladie	64	29,8
N'ayant pas reçu le vaccin Imvamune® (personnes atteintes non vaccinées)	472	68,7

Remarque :

1. La date d'apparition peut correspondre à la date de l'apparition des symptômes, à la date de la collecte des échantillons de laboratoire ou à la date du signalement du cas au bureau de la santé publique.

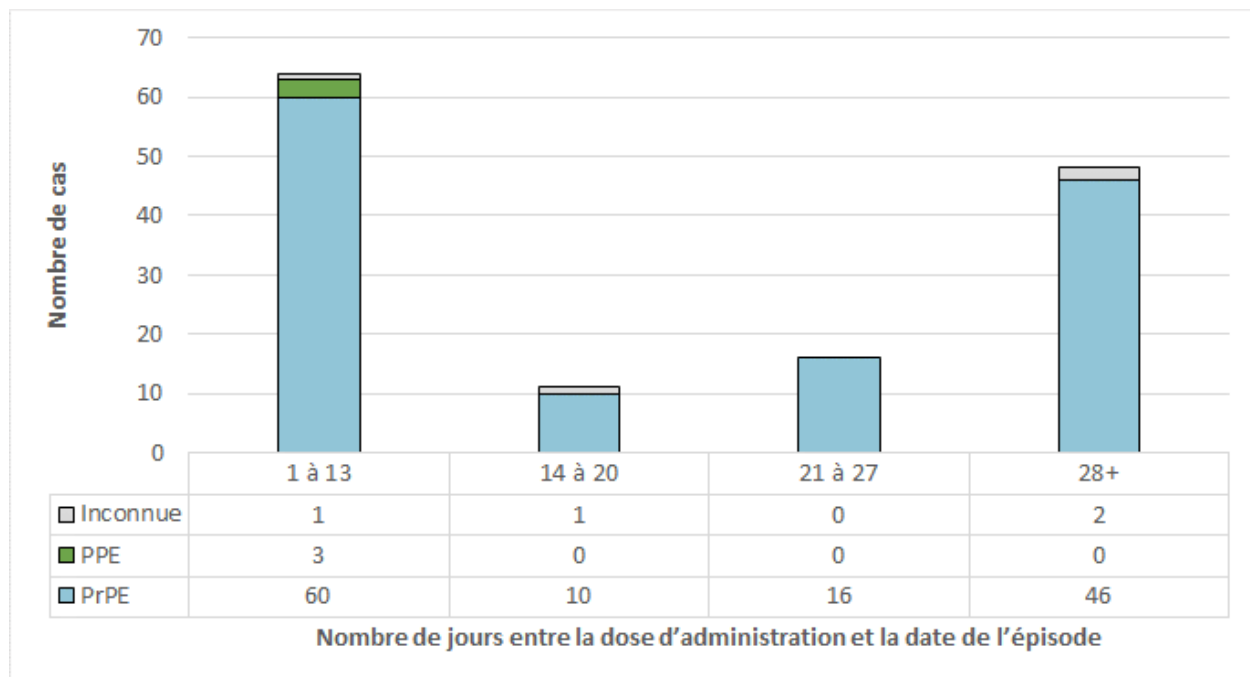
Figure 2. Nombre de jours entre la dose d'administration et la date de l'épisode chez les personnes ayant reçu au moins une dose du vaccin contre l'OVS par nombre de doses (n=215 cas)



Remarque :

1. L'intervalle est calculé à compter de la date de l'administration de la dose la plus récente jusqu'à la date d'apparition de la maladie; dans le cas où la maladie est survenue entre la première et la deuxième dose, l'intervalle est calculé à compter de la première dose. Une valeur négative indique que le vaccin a été reçu après la date d'apparition de la maladie.
2. La date de l'épisode peut correspondre à la date de l'apparition des symptômes, à la date de la collecte des échantillons de laboratoire ou à la date du signalement du cas au bureau de la santé publique.

Figure 3. Cas d'OVS survenus à la suite de l'immunisation en fonction de l'intervalle entre l'administration d'une dose de vaccin et la date de l'épisode, et de la raison de l'administration (n=143 cas)



*PPE: prophylaxie post-exposition

**PrPE : prophylaxie préexposition

Remarque :

1. La date de l'épisode peut correspondre à la date de l'apparition des symptômes, à la date de la collecte des échantillons de laboratoire ou à la date du signalement du cas au bureau de la santé publique.

Figure 4. Distribution des cas d'OVS en fonction de l'âge et du statut d'immunisation (n=687 cas)

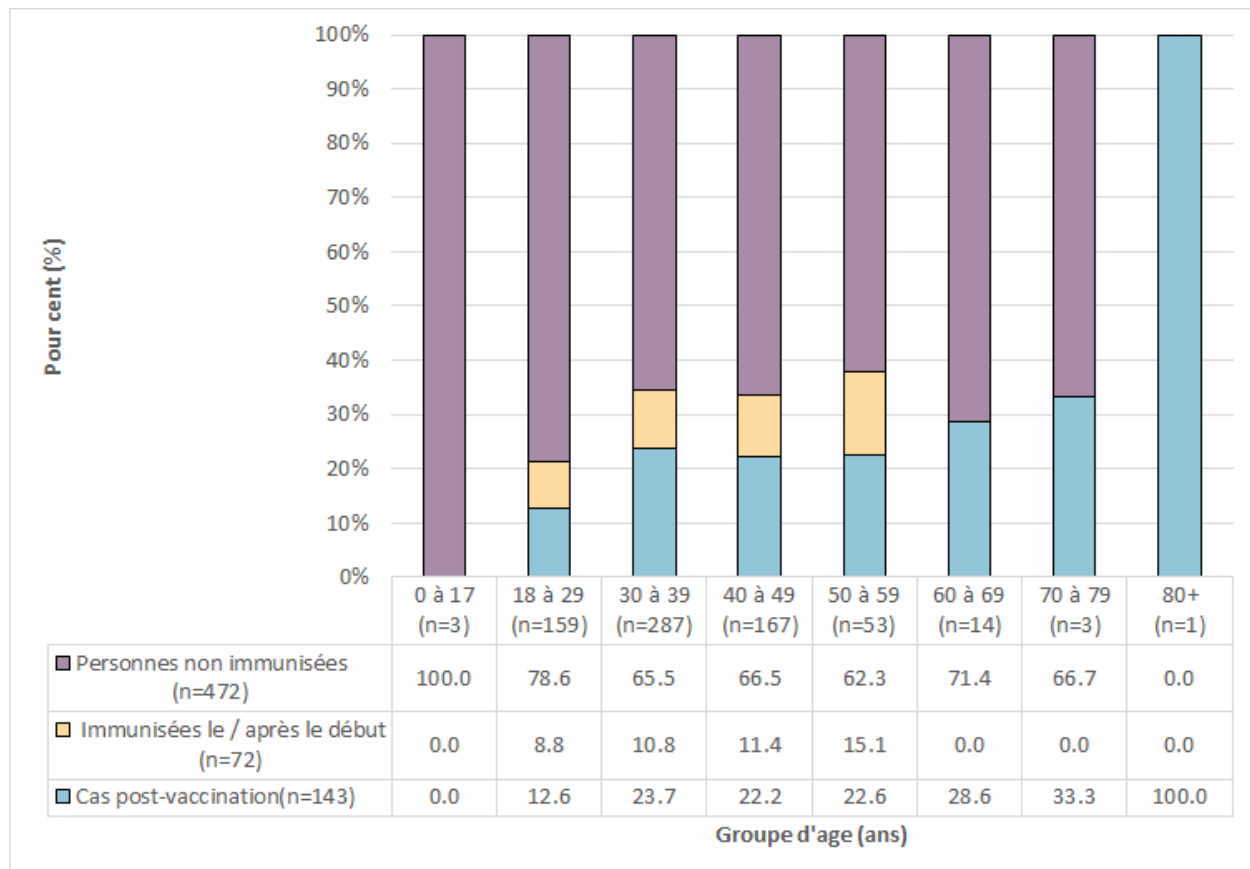


Tableau 2. Gravité de la maladie chez tous les cas confirmés en fonction du statut d'immunisation

Gravité de la maladie	Tous les cas (n=667) n (%)	Cas de personnes vaccinées à l'apparition ou à la suite de l'apparition de la maladie (n=70) n (%)	Cas survenus après la vaccination (n=134) n (%)	Cas de personnes non vaccinées (n=463) n (%)
Hospitalisation ou admission aux soins intensifs	20 (2.9)	1 (1.4)	1 (0.7)	18 (3.8)
Hospitalisation	20 (2.9)	1 (1.4)	1 (0.7)	18 (3.8)
Soins intensifs	2 (0.3)	0 (0.0)	0 (0.0)	2 (0.4)
Tout symptôme	605 (88.1)	63 (87.5)	113 (79)	429 (90.9)
Toute éruption	530 (77.1)	54 (75)	98 (68.5)	378 (80.1)
Maculaire	135 (19.7)	15 (20.8)	23 (16.1)	97 (20.6)
Papulaire	195 (28.4)	19 (26.4)	37 (25.9)	139 (29.4)
Vésiculaire	222 (32.3)	18 (25)	41 (28.7)	163 (34.5)
Pustule	133 (19.4)	12 (16.7)	19 (13.3)	102 (21.6)
Croute	9 (1.3)	0 (0.0)	2 (1.4)	7 (1.5)
Lésions buccales/génitales	425 (61.9)	37 (51.4)	84 (58.7)	304 (64.4)
Fièvre	331 (48.2)	36 (50)	41 (28.7)	254 (53.8)
Fatigue	304 (44.3)	31 (43.1)	37 (25.9)	236 (50)
Lymphadénopathie	300 (43.7)	28 (40.0)	56 (39.2)	218 (46.2)
Frissons	288 (41.9)	27 (37.5)	34 (23.8)	227 (48.1)
Myalgie	216 (31.4)	18 (25)	26 (18.2)	172 (36.4)
Maux de tête	223 (32.5)	20 (27.8)	26 (18.2)	177 (37.5)
Sueur	184 (26.8)	15 (20.8)	24 (16.8)	145 (30.7)
Maux de gorge	166 (24.2)	21 (29.2)	25 (17.5)	120 (25.4)
Prostration	120 (17.5)	10 (13.9)	17 (11.9)	93 (19.7)

Sources de données et mises en garde

- Les données sur l'immunisation contenues dans le présent rapport proviennent du Répertoire numérique des immunisations (Panorama) et ont été extraites à l'aide de l'outil de rapport PEAR (Panorama Enhanced Analytical Reporting). Les données sur les cas ont été extraites le 24 octobre 2022 du Système intégré d'information sur la santé publique (SIISP) à l'aide de l'outil de rapport Cognos.
- Les données ont été compilées et analysées en utilisant le logiciel de statistique SAS® version 9.4.
- En raison de retards dans la saisie de données et le signalement, les données dans Panorama peuvent être incomplètes. En outre, bien que la plupart des doses du vaccin aient été administrées par du personnel des bureaux de santé publique, il est possible que les doses administrées par des fournisseurs de soins de santé externes n'aient pas été signalées; par conséquent, elles pourraient ne pas être incluses dans la présente analyse.
- Les liens entre les données sur les cas du SIISP et les dossiers d'immunisation dans Panorama ont été établis à l'aide des numéros d'assurance-maladie, des noms et des dates de naissance des personnes; des personnes atteintes de la maladie ont pu être vaccinées, mais être classées comme non vaccinées faute de pouvoir établir les liens.
- Le vaccin Imvamune® est homologué pour être administré dans un intervalle de 28 jours, mais une période de grâce de quatre jours a été accordée pour déterminer la validité des deuxième doses; il fut considéré que les personnes ayant reçu une deuxième dose moins de 24 jours après leur première dose n'avaient reçu qu'une dose.
- Les cas d'OVS sont signalés en fonction de la date de l'épisode, laquelle correspond à l'estimation de la date d'apparition de la maladie chez une personne. Pour déterminer cette date, le SIISP s'appuie sur la hiérarchie suivante : Date d'apparition > Date de collecte d'échantillons > Date d'analyse de laboratoire > Date du signalement.
- Les raisons de l'administration du vaccin ont été établies en fonction des entrées en texte libre et des champs du menu défilant dans Panorama et le SIISP. Pour plus de détails, voir Ontario, Ministère de la Santé. Guide sur le vaccin contre la variole du singe (Imvamune®) à l'intention des fournisseurs de soins de santé [Internet] Version 3.0 Toronto (ONTARIO) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2022 [cité le 27 octobre 2022]. Source : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/emb/docs/Monkeypox_Imvamune_Guidance_HCP.pdf
- Les données sur la vaccination lorsque disponibles proviennent de Panorama et du SIISP; en cas de divergence entre les données sur l'immunisation dans Panorama et dans le SIISP, les données de Panorama ont préséance.

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario) Vaccination contre l'OVS (orthopoxvirus simien ou variole du singe) et cas survenus en Ontario à la suite d'une immunisation. Toronto (ONTARIO) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2022.

Dénégation de responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a produit le présent document. SPO prodigue des conseils de nature scientifique et technique au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Historique des publications

Date de publication: novembre 2022

1^{re} révision: mars 2023

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est une société d'État vouée à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.